

Procès-verbal de la séance du vendredi 14 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze février à vingt heures, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle du Foyer rural dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Daniel GIOVANNACCI.

Étaient présents : Bernard AEGERHARD, Michel AGRINIER, Philippe BOUTELLIER, François GEULJANS, Hugo GHISLAIN, Daniel GIOVANNACCI, Claude GRELLIER, Evodie HERAIL et Jonathan MEYNADIER.

Représentée: Maryse GARIT par Jonathan MEYNADIER

Absent :

Excusé :

Monsieur François GEULJANS a été nommé secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Projet d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture du garage communal (suites à donner)
- Délibération sur l'extension de la Via ferrata de Rousses (financement communal).
- Délibération pour le programme de voirie 2025 (devis Lozère Ingénierie)
- Questions diverses

Ajout : Renouvellement du mandat du CDG 48 dans le cadre de la renégociation du Contrat prévoyance.

Arnaud BOAZZO (SDEE) nous a fait le 7 février un exposé sur les différentes possibilités qui s'offraient à nous, suite à l'implantation de panneaux photovoltaïques sur le toit du garage. En fonction de sa simulation de production et en regard de notre consommation actuelle, nous n'utiliserions que 28 % de cette production en autoconsommation, ce qui est notoirement insuffisant. Dans cette hypothèse, la meilleure solution serait de vendre toute la production à Enedis, ce qui nous laisserait la possibilité de modifier notre option dans les années à venir.

Il semblerait que l'intégration des subventions, qui pourraient nous être allouées pour réaliser l'implantation des panneaux photovoltaïques, doit être réalisée dans les calculs présentés, pour éclairer le Conseil dans le choix qu'il devra faire.

Attribution d'un fonds de concours à l'Agence d'Attractivité Touristique Gorges Causses Cévennes pour financer les travaux d'aménagement de la Via Ferrata de Rousses et durée d'amortissement - DE 002 2025

Considérant que l'Agence d'Attractivité Touristique Gorges Causses Cévennes exerce la compétence "construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs", dont relève la via ferrata de Rousses ;

Considérant que l'Agence d'Attractivité Touristique Gorges Causses Cévennes prévoit de faire des travaux d'aménagement sur la Via Ferrata de Rousses ;

Monsieur le Maire propose d'accorder un fonds de concours à l'Agence d'Attractivité Touristique Gorges Causses Cévennes afin de participer financièrement aux travaux d'aménagement de la Via Ferrata de Rousses programmés par celle-ci pour un montant total de 11 000.00 € réparti entre les budgets Commune de Rousses et Via ferrata de Rousses ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** d'attribuer un fonds de concours d'un montant total de **11 000.00 €** à l'Agence d'Attractivité Touristique Gorges Causses Cévennes pour financer les travaux d'aménagement de la Via Ferrata de Rousses.
- **DECIDE** de prévoir au Budget Principal Commune de Rousses 2025 la somme de 3 500,00 € à l'article 2041512-000 pour ce fonds de concours.
- **DECIDE** de porter la durée d'amortissement de ce fonds de concours de 3 500.00 € à 5 ans.
- **DECIDE** de prévoir au Budget Principal Commune de Rousses les sommes afférentes à cet amortissement.
- **DECIDE** de prévoir au Budget Via Ferrata de Rousses 2025 la somme de 7 500,00 € à l'article 2041512-000 pour ce fonds de concours.
- **DECIDE** de porter la durée d'amortissement de ce fonds de concours de 7 500.00 € à 5 ans.
- **DECIDE** de prévoir au Budget Via Ferrata de Rousses les sommes afférentes à cet amortissement.

Programme de voirie 2025 dans le cadre des Contrats Territoriaux 2022-2025 - DE 001 2025

Considérant que dans le cadre des Contrats Territoriaux 2022-2025 le projet "Programme de voirie communale 2022-2025" (Dossier n°00032115) a été retenu à la contractualisation :

- Montant des travaux subventionnable : 30 000.00 € HT,
- Montant de la subvention : 12 000.00 €,
- Taux de subvention : 40 %.

Monsieur le Maire a demandé 2 devis à Lozère Ingénierie pour réaliser des travaux sur les voiries communales de Montcamp et de Carnac dans le cadre du programme de voirie 2025.

Les devis de Lozère Ingénierie sont les suivants :

- Voirie de Montcamp pour un montant de 21 686.78 € HT (dont honoraires Lozère Ingénierie et SDEE) et 25 751.78 € TTC. Celui-ci prévoit la reprise de la chaussée après reprofilage en grave émulsion sur une section de 640 m, en aval de l'épingle et reprise traversée busée.
- Voirie de Carnac pour un montant de 9 864.42 € HT (dont honoraires Lozère Ingénierie et SDEE) et 11 713.42 € TTC. Celui-ci prévoit la reprise de la chaussée après reprofilage en grave émulsion.

Les deux devis s'élèvent à un montant total de 31 551.20 € HT et 37 465.20 € TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la subvention du Département n'est valable que pour les travaux réalisés jusqu'en 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les deux devis de Lozère Ingénierie qui s'élèvent à un montant total de **31 551.20 € HT** (dont honoraires Lozère Ingénierie et SDEE) pour réaliser les travaux sur les

voiries communales de Montcamp et de Carnac.

- **SOLLICITE** l'aide du Conseil départemental dans le cadre des Contrats Territoriaux 2022-2025 pour le projet "Programme de voirie communale 2022-2025".

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

Renouvellement du mandat du CDG 48 dans le cadre de la renégociation du Contrat prévoyance.

Le contrat de Prévoyance actuel prendra fin le 31 décembre 2025. Le CDG 48 se propose de conduire les négociations pour son renouvellement, et pour ce faire sollicite les communes adhérentes.

Mandat est donné au CDG 48, puisque nous restons libre d'accepter ou pas le nouveau contrat qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Questions diverses :

● **Amendes de police** : Le Conseil a identifié les travaux pouvant donner lieu à l'octroi de subvention dans le cadre des amendes de police :

- Marquage au sol du passage piéton à rénover à la hauteur du Refuge
- Dans les embranchements avec miroir, faire le marquage au sol « cédez le passage » et implanter les panneaux.
- Envisager la pose de radars pédagogiques sur la RD 907 aux entrées sur Rousses.

● **Travaux communaux en cours ou identifier** :

- Toiture du garage communal
- Adressage
- Implantation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du garage
- Accès à la propriété des Weima (devis à demander)
- Pont de Massevaques (produire devis)
- DUP : élargissement de la voie Communale n°1 au lieu-dit Prat Nouvel
- Aménagement coin cuisine du Foyer

Plus rien n'étant à l'ordre du jour.

La séance est levée à 21 heures 45 minutes.

Monsieur Daniel GIOVANNACCI
Président de séance

François GEULJANS
Secrétaire de séance